

LUTTE PRÉVENTIVE BIOLOGIQUE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN.

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE Campagne Automne 2019

➔ **NOTE IMPORTANTE :** Cette fiche d'inscription est individuelle et nominative. Elle ne concerne qu'un demandeur et doit être remplie de la manière la plus complète possible. **ELLE CONCERNE EXCLUSIVEMENT LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN** et non les autres chenilles dont le traitement s'effectue au printemps

Cette fiche est à retourner au plus tard **pour le 6 septembre 2019** au siège de la FGDON35.

En cas d'impossibilité technique à réaliser le traitement, le chèque du demandeur sera restitué à l'issue de la campagne ; Les chèques ne sont mis à l'encaissement qu'après réalisation du traitement.

Le demandeur reconnaît par sa signature avoir pris connaissance des caractéristiques techniques jointes à cette fiche et s'engage à ne pas pénétrer dans la zone traitée pendant les 6 heures suivant le traitement. (délai de rentrée légal)

COMMUNE DE :					
NOM ET PRENOM DU DEMANDEUR OU RAISON SOCIALE					
ADRESSE COMPLETE (précisez si différente du lieu de traitement)					
N° DE TELEPHONE	Fixe : _____		Portable : _____		
Lieu précis du traitement (à remplir si différent de l'adresse principale)					
Nombre d’arbre à traiter (cochez la case correspondante) <i>Frais de lutte correspondant au déplacement de l'unité de traitement et à la fourniture de la solution concentrée bactérienne.</i>	☐ Tranche « 1 arbre unique » : 60 € ☐ Tranche 4 à 5 arbres : 120 € ☐ Tranche 11 à 20 : 250 € ☐ Tranche 2 à 3 arbres : 90 € ☐ Tranche 6 à 10 : 180 € Tranche supérieure : nous consulter <i>Important : Ces tarifs sont valables pour des arbres de taille moyenne. Dans le cas de grands sujets supérieurs à 15 mètres de hauteur, merci de nous consulter pour une évaluation préalable de la faisabilité technique. En fonction des conditions climatiques, le taux de réussite totale oscille entre 70 et 100%, ce qui compte tenu des autres avantages du produit est très satisfaisant.</i>				
Accès au site (cochez la case correspondante)	☐ Accès en véhicule au site à traiter ☐ Accès à pieds au site à traiter				
Accès au site en cas d’absence (cochez la case correspondante)	☐ Accès libre (sans clé) ☐ Site fermé à clé (prévoir de la déposer à la mairie ou chez un voisin, précisez dans observations)				
Observations et précisions en cas d’absence notez ici toute information que vous jugez utile comme la nature, l'emplacement et la description des arbres à traiter, où retirer la clé du portail, autres...			Section réservée FGDon35 - Conformité du chantier : Chantier conforme aux indications fournies ☐ Chantier non conforme ☐ Raisons de la non conformité :		
Engagement	Fait à _____		le _____ signature _____		
Je joins à cette inscription un chèque correspondant au nombre d’arbres à traiter (pour les particuliers)					

Avant d'envisager une lutte curative, avez-vous pensé aux techniques de lutte alternatives?

- Piégeage des chenilles au moyen de dispositifs installés sur les troncs, limitation ou élimination des essences végétales sensibles, pose de nichoirs à oiseaux insectivores, préservation des abris à chauve-souris